

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SIGSP DE MALESTROIT
SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à 18h30, le Comité Syndical, légalement convoqué le 26 juin, s'est réuni en salle du Conseil municipal de Malestroit, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (13) :

NOM	Prénom	Commune	Statut
GICQUELLO	Bruno	Malestroit	Titulaire
LE SAUTER LE BEL	Michelle	Malestroit	Titulaire
GUILLAUME	Sylvie	Malestroit	Suppléante
ROBERT	Armelle	Saint-Marcel	Titulaire
MODICOM	Nolwenn	Saint-Marcel	Titulaire
DESMAS	Xavier	Saint-Marcel	Suppléant
MARCY	Christelle	Missiriac	Titulaire
TOUZE	Annie	Missiriac	Titulaire
ROUGIE	Alexandre	Missiriac	Suppléant
BALAC	Loïc	Pleucadeuc	Titulaire
ROUX	Patricia	Pleucadeuc	Titulaire
GUILLOUCHE	Elodie	Pleucadeuc	Suppléante
GUE	Thierry	Ruffiac	Titulaire
HOUEIX	Marie-Claude	Ruffiac	Titulaire
BOEFFARD	Stéphanie	Ruffiac	Suppléante
BERTHET	Michel	Saint-Laurent-sur Oust	Titulaire
PERRET	Morgane	Saint-Laurent-sur Oust	Titulaire
ASFEZ	Peggy	Saint-Laurent-sur Oust	Suppléante

Absents ayant donné pouvoir (2) : Christelle MARCY donne pouvoir à Alexandre ROUGIE, Patricia ROUX donne pouvoir à Elodie GUILLOUCHE

Absents excusés (3) : Loïc BALAC, Elodie GUILLOUCHE, Stéphanie BOEFFARD

Secrétaire de séance : Mme GUILLAUME est nommée secrétaire de séance.

2025_06_30_05 - Délibération portant sur extension du tarif intercommunal aux familles d'accueil relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance

M. le Président expose :

Le Département du Morbihan qui prend en charge plus de 1 000 mineurs accueillis par environ 510 assistants familiaux répartis sur l'ensemble du territoire, a attiré l'attention du SIGSP sur la nécessité d'adapter le tarif intercommunal applicable aux familles d'accueil. Ces assistants familiaux, employés par le Département, ont pour mission d'assurer l'éducation et l'épanouissement de ces jeunes, souvent issus de milieux très modestes.

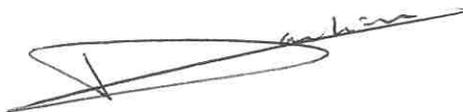
Il est en effet d'usage, dans de nombreuses collectivités, d'appliquer à ces familles le tarif intercommunal médian, et ce quelle que soit leur commune de résidence, en reconnaissance de leur mission d'accueil.

Certains enfants confiés à des familles d'accueil, scolarisés à l'école Paul Gauguin, pourront ainsi bénéficier de tarifs adaptés pour accéder aux services du SIGSP.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'étendre le tarif intercommunal aux familles d'accueil relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance à compter du 1^{er} septembre 2025
- de charger Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

Sylvie GUILLAUME
Secrétaire de séance



Bruno GICQUELLO
Président du SIGSP



Intercommunal
Ecole
PAUL
GAUGUIN